



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Selon 1907/2006/ce, Article 31

Page 1/9

## Préventif anticrevaison 250 ml et 1000 ml

Révision 5

Date de révision 2015-11-05

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/entreprise

#### 1.1. identificateur du produit

Nom du produit	Préventif anticrevaison 250 ml et 1000 ml (6000140 et 6000150)
----------------	--

#### 1.2. les utilisations identifiées de la substance ou le mélange et utilisations déconseillées

Description	Aucune donnée disponible.
-------------	---------------------------

#### 1.3. les coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Compagnie	OKO MONDIAL LLP
Adresse	Unité 1 Ind Bruntingthorpe immobilier Bruntingthorpe supérieur Lutterworth proche Leicestershire LE17 5QZ
Web	<a href="http://www.Oko.com">www.Oko.com</a>
Téléphone	0207 870 3156
Télécopieur	0207 117 3906
Messagerie	Universal@Oko.com
Adresse e-mail de la personne compétente	Universal@Oko.com

#### 1.4 numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence	+33 (0)1 45 42 59 59 - INRS / ORFILA 09:00-17:00 du lundi au vendredi
-------------------------------	--

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. classification de la substance ou du mélange

Principaux dangers	Pas de risque important
--------------------	-------------------------

### 2.2. éléments d'étiquetage

Phrases de risque	Pas de risque important
-------------------	-------------------------

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. les mélanges

67/548/CEE / 1999/45/CE

Nom chimique	Indice n °	CAS No.	Ce n°	ATTEINDRE l'enregistrement Nombre	Conc. Classification M-factor. (%/w/w)
MEG (particules d'éthane-1, 2-diol)		107-21-1	203-473-3		<10 % Xn ; R22
2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	603-085-00-8	52-51-7	200-143-0		0 - 0.5 % Xn ; R21/22 Xi ; R37/38-41 N ; M = 10 R50

### 3.2. les mélanges

CE 1272/2008

Nom chimique Index no	CAS No.	Ce n°	ATTEINDRE l'enregistrement Nombre	Conc. (%/w/w)	M-facteur de classement.
MEG (particules d'éthane-1, 2-diol)	107-21-1	203-473-3		<10 %	Tox aiguë. 4: H302 ; STOT RE 2: H373 ;
2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol	603-085-00-8	52-51-7	200-143-0	0 - 0,5 %	Tox aiguë. 4: H312 ; Tox aiguë M = 10. 4: H302 ; STOT SE 3 : H335 ; Peau Irrit. 2: H315 ; Œil Barrage. 1: H318 ; Aquatique aiguë 1: H400 ;

## SECTION 4: mesures de premiers soins

### 4.1. description des mesures de premiers soins

Par inhalation Contact avec les yeux Contact avec la peau Ingestion	Déplacer la personne exposée à l'air frais.
	Rincer immédiatement à grande eau pendant 15 minutes en maintenant que les paupières ouvertes.
	Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
	NE PAS FAIRE VOMIR. Buvez 1 à 2 verres d'eau.

### 4.2. principaux symptômes et effets aigus et retardés

Par inhalation Contact avec les yeux Contact avec la peau Ingestion	Peut causer une irritation des voies respiratoires.
	Peut causer une irritation des yeux.
	Peut causer une irritation de la peau.
	Peut causer une irritation des muqueuses.

### 4.3. indication des soins médicaux immédiats et traitement spécial nécessaire

Par inhalation	Si une irritation ou des symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec les yeux	Si une irritation ou des symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Si une irritation ou des symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Si une irritation ou des symptômes persistent, consulter un médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. extinction

	Utilisation d'extinction appropriés pour les conditions existantes de feu.
--	--

### 5.2. spéciales dangers provenant de la substance ou du mélange

	Vapeurs de combustion produit irritant, toxique et désagréable.
--	---

### 5.3. conseils pour les pompiers

	Porter un appareil respiratoire approprié lorsque cela est nécessaire.
--	--

## SECTION 6: Mesures de rejet accidentel

### 6.1. précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

	Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail.
--	---

### 6.2. environnementales précautions

	Ne laissez pas le produit d'entrer dans les égouts. Éviter toute fuite de l'autre, s'il est sécuritaire.
--	--

### 6.3. méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

	Absorber avec une matière inerte, absorbante. Remontant vers le haut. Transférer dans des conteneurs appropriés, marqués pour l'élimination. Nettoyer la zone de déversement avec beaucoup d'eau.
--	---

### 6.4. la référence à d'autres sections

	Voir la section 3, 8, 13 pour plus amples renseignements.
--	---

## SECTION 7: Manutention et entreposage

### 7.1. précautions pour la manipulation

	Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail. Adopter les meilleures considérations Manual Handling lors de manipulation, transport et distribution.
--	--

### 7.2. conditions d'entreposage sécuritaire, y compris les incompatibilités

	Conserver dans un endroit frais, sec et bien aéré. Garder les contenants fermés hermétiquement. Stocker dans des récipients étiquetés correctement.
--	---

### 7.3. spécifique end use(s)

	Aucune donnée disponible.
--	---------------------------

## SECTION 8: Exposition contrôles/protection individuelle

### 8.1. contrôle des paramètres

Contrôle de l'exposition professionnelle.

8.1.1. limites d'exposition

MEG (particules d'éthane-1, 2-diol)	WEL 8 heures limite ppm :	-	Limite de 8 heures de WEL	10
			mg/m3 :	
	WEL 15 min limite ppm :	-	WEL 15 min limite mg/m3 :	-
	Limite de 8 heures de WEL - mg/m3 total des poussières inhalables :	-	WEL 15 min limiter mg/m3 poussières respirables totales :	-
MEG (vapeur d'éthane-1, 2-diol)	WEL 8 heures limite ppm :	20	Limite de 8 heures de WEL	52
			mg/m3 :	
	WEL 15 min limite ppm :	40	WEL 15 min limite mg/m3 :	104
	Limite de 8 heures de WEL - mg/m3 total des poussières inhalables :	-	WEL 15 min limiter mg/m3 poussières respirables totales :	-
	Limite de 8 heures de WEL - mg/m3 total des poussières respirables :	-	WEL 15 min limiter mg/m3 poussières respirables totales :	-

8.2. contrôle de l'exposition

<p>8.2.1. les mesures d'ingénierie</p> <p>8.2.2. individuels de protection</p> <p>mesures</p> <p>Yeux / visage protection</p> <p>Protection de la peau- Handprotection</p>		
		Assurer une ventilation adéquate de la zone de travail.
		Portez des vêtements protecteurs.
		En cas d'éclaboussures, porter:.. Lunettes de sécurité approuvé.

Gants résistant aux produits chimiques (PVC).

## ARTICLE 9: Les propriétés physiques et chimiques

### 9.1. informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Apparence	Liquide visqueux.
Couleur	Blanc cassé
Odeur	Caractéristique
pH	8
Point de fusion	Aucune donnée disponible
Point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité dans les lipides	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation :	Aucune donnée disponible
Viscosité	4200 cps
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible

### 9.2. autres informations

Conductivité	Aucune donnée disponible
Tension superficielle	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique	1.005-1,045
Groupe de gaz	Aucune donnée disponible
Teneur en benzène	Aucune donnée disponible
Conduire le contenu	Aucune donnée disponible
COV (composés organiques volatils)	Aucune donnée disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. réactivité

Aucune donnée disponible.

#### 10.2. chimique stabilité

	Stable dans des conditions normales.
--	--------------------------------------

#### 10.3. la possibilité de réactions dangereuses

	Aucune donnée disponible.
--	---------------------------

#### 10.4. conditions à éviter

	Aucune donnée disponible.
--	---------------------------

#### 10.5. incompatibilité

	Aucune donnée disponible.
--	---------------------------

#### 10.6. produits de décomposition dangereux

	Vapeurs de combustion produit irritant, toxique et désagréable.
--	---

### ARTICLE 11 : Informations toxicologiques

#### 11.1. informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Irritant pour les yeux. Peut causer une irritation des yeux.
----------------	--

### CHAPITRE 12 : Informations écologiques

#### 12.2. persistance et dégradabilité

	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
--	--

#### 12.3. bioaccumulable potentiel

	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
--	--

#### Coefficient de partage

	Préventif anticrevaison 250 ml et 1000 ml pneu aucune donnée disponible PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ
--	---

#### 12.4. mobilité dans le sol

	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
--	--

#### 12.5. résultats de l'évaluation PBT et vPvB

	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
--	--

#### 12.6. autres effets indésirables

	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
--	--

### ARTICLE 13 : Élimination

#### Informations générales

	Éliminer les règlements locaux et nationaux.
--	--

#### Méthodes d'élimination

	Contactez une entreprise d'élimination des déchets sous licence.
--	--

Règlement d'exécution	RÈGLEMENT (UE) N° 453/2010 de la COMMISSION du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation,
Élimination de l'emballage	
	Ne pas réutiliser les contenants vides. Les contenants vides peuvent être envoyés pour élimination ou recyclage.
Plus d'informations	
	Pour l'élimination au sein de la Communauté européenne, le code approprié selon le Catalogue européen des déchets (CED) doit être utilisé.
<b>ARTICLE 14 : Informations relatives au Transport</b>	
14.1. numéro ONU	
	Le produit est non classé comme dangereuses pour le transport.
14.2. désignation de Nations Unies	
	Le produit est non classé comme dangereuses pour le transport.
14.3. danger ou les classes de transport	
	Le produit est non classé comme dangereuses pour le transport.
14.4. groupe d'emballage	
	Le produit est non classé comme dangereuses pour le transport.
14.5. les dangers	
	Le produit est non classé comme dangereuses pour le transport.
14.6. précautions spéciales pour l'utilisateur	
	Le produit est non classé comme dangereuses pour le transport.
14.7. le transport en vrac conformément à l'annexe II de MARPOL 73/78 et Recueil IBC	
	Le produit est non classé comme dangereuses pour le transport.
	-.
<b>ARTICLE 15 : Informations réglementaires</b>	
15.1. sécurité, santé et environnementale réglementation/législation spécifique pour la substance ou du mélange	
15.1. sécurité, santé et environnementale réglementation/législation spécifique pour la substance ou du mélange	
	Autorisation et Restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques, modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) N° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) N° 1488/94 ainsi que la Directive 76/769/CEE et les Directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, évaluation, autorisation et Restriction des produits chimiques (REACH), instituant une Agence européenne des produits chimiques,

	<p>modifiant la Directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) N° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) N° 1488/94 ainsi que la Directive 76/769/CEE et les Directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission</p>
--	---

15.2. évaluation de l'innocuité chimique

	Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.
--	--

ARTICLE 16 : Autres informations

Autres informations

Révision	Ce document diffère de la version précédente dans les domaines suivants: 12 - 12. 1. Toxicité.
Texte des phrases de risque dans Section 3	<p>R21/22 - Nocif par contact avec la peau et par ingestion.</p> <p>R22 - nocif si avalé.</p> <p>R37/38 - Irritant pour les voies respiratoires et la peau.</p> <p>R41 - risque de lésions oculaires graves.</p> <p>R50 - très toxique pour les organismes aquatiques.</p>
Texte des mentions de danger dans Section 3	<p>Tox aiguë. 4: H302 - nocif si avalé.</p> <p>STOT RE 2: H373 - peut causer des dommages aux organes lors d'une exposition prolongée ou répétée.</p> <p>Tox aiguë. 4: H312 - nocif par contact avec la peau.</p> <p>Peau Irrit. 2: H315 - provoque une irritation cutanée.</p> <p>Barrage de le œil. 1: H318 - Causes des lésions oculaires graves.</p> <p>STOT SE 3: H335 - peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>Aquatique aiguë 1: H400 - très toxique pour la vie aquatique.</p>

Plus d'informations

	<p>Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont conçues uniquement à titre de lignes directrices pour l'utilisation en toute sécurité, le stockage et la manipulation du produit. Cette information est correcte au meilleur de notre connaissance à la date de publication cependant aucune garantie n'est faite à l'exactitude des informations. Cette information ne concerne que le matériel spécifique désigné et peut ne pas être valable pour ce matériel utilisé en combinaison avec tout autre matériel ou dans tout autre procédé.</p>
--	--

